

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830,
 Date d'émission: 22.06.2017
 Date de révision: - / Version: 1.0

Page 1 de 5
 Date d'impression: 05.07.2017

Pierre ponce

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

- 1.1 Identificateur de produit
 Nom commercial: Pierre ponce REF: 9003735: 4,5 kg 9003736: 15 kg
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 Utilisations identifiées pertinentes: Industrielle
 Charges, Abrasif, Produits lustrant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 Fabricant/ Fournisseur: Henry Schein Inc.
 Rue / Boîte postale: 135 Duryea Road
 Le marquage CE / Code postal / Ville: Melville, NY 11747 USA
 Téléphone: Tel: +49 6103 757 5000
 E-mail: cbdeurope@henryschein.com
 [EC|REP] : Henry Schein Services GmbH
- 1.4 N° d'appel d'urgence :
 Chemtrec International: 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008:
 Non classé
- 2.2 Éléments d'étiquetage
 Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:
 EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande
- 2.3 Autres dangers:
 Résultats des évaluations PBT et vPvB:
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

- 3.1 Substances:
 Composants dangereux:
- | | | |
|--------------------|-----------------|-------|
| (n° CAS) 1332-09-8 | Poudre de ponce | 100 % |
| (n° CE) 603-719-3 | Non classé | |
- Texte complet des phrases H: voir rubrique 16
- 3.2 Mélanges: Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

- 4.1 Description des premiers secours:
 Premiers soins généraux : Consulter un médecin en cas de malaise.
 Après inhalation: Faire respirer de l'air frais.
 Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 Après contact oculaire: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Après ingestion: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau par mesure de précaution.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traitement symptomatique.

Pierre ponce**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:**

- 5.1 Moyens d'extinction:
Moyens d'extinction appropriés: Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Le produit lui-même ne brûle pas
- 5.3 Conseils aux pompiers:
Protection en cas d'incendie: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Instructions de lutte contre l'incendie: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Veiller à une ventilation adéquate. Eloigner le personnel superflu. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter toute formation de poussière.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière.
- Mesures d'hygiène: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions de stockage: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de l'humidité.
- Informations sur le stockage en commun: Séparer de: acide fluorhydrique
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

- 8.1 Paramètres de contrôle
Pas d'informations complémentaires disponibles
- DNEL valeurs:
Pas d'informations complémentaires disponibles
- PNEC valeurs:
Pas d'informations complémentaires disponibles

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830,
Date d'émission: 22.06.2017
Date de révision: - / Version: 1.0

Page 3 de 5
Date d'impression: 05.07.2017

Pierre ponce**8.2 Contrôles de l'exposition:**

Protection des mains:	Porter des gants appropriés. Caoutchouc nitrile. 0,4 mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter
Protection oculaire:	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
Protection des voies respiratoires:	Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre FFP1
Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
pH:	7,0 - 8,0
Point de fusion:	1200 °C
Point de congélation:	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Ininflammable
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes:	Non
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible.
Masse volumique:	Aucune donnée disponible.
Masse volumique apparente:	Aucune donnée disponible.
Densité	2360 - 2400 g/cm ³ (18 - 22 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	Aucune donnée disponible.
Solubilité:	Pratiquement insoluble
Log Pow:	Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique:	Non applicable
Viscosité, dynamique:	Non applicable

9.2 Autres informations:

Densité apparente	350 - 900 g/l
-------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Réagit avec: acide fluorhydrique
10.4 Conditions à éviter:	Pas d'information disponible
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'information disponible
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucune en utilisation normale

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830,

Date d'émission: 22.06.2017

Date de révision: - / Version: 1.0

Pierre ponce

Page 4 de 5

Date d'impression: 05.07.2017

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagenicité sur les cellules germinales:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:	Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
12.2 Persistance et dégradabilité:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12.3 Potentiel de bioaccumulation:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12.4 Mobilité dans le sol:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:	
PBT:	Non applicable
vPvB:	Non applicable
12.6 Autres effets néfastes:	Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:	
Législation régionale (déchets):	Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Clés de déchets:	Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830,

Date d'émission: 22.06.2017

Date de révision: - / Version: 1.0

Page 5 de 5

Date d'impression: 05.07.2017

Pierre ponce**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:**

- 14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA: Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, IMDG, IATA: Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG, IATA: Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA: Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement: Non
Polluant marin: Non
Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non applicable
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:
Réglementations UE:
Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008.
Directives nationales:
Pas d'informations complémentaires disponibles
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Abréviations et acronymes:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL:	Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50:	Concentration létale, 50 %
LD50:	Dose létale, 50 %